



Consultation sur le mode de financement des cégeps

Document présenté à la réunion du regroupement cégep
des 30 novembre et 1^{er} décembre 2017

Par le comité école et société

Table des matières

Le mode de financement du réseau collégial	4
Le FABS : portrait de la situation	5
Pour une meilleure accessibilité à l'enseignement collégial partout au Québec	6
Les cégeps en régions	7
La formation continue.....	7
La condition étudiante à temps partiel	8
Les AEC	9
L'internationalisation des cégeps : les effectifs étudiants internationaux et les autres effectifs étudiants	10
La recherche au collégial.....	11
« Pour quelques dollars de plus... » (et c'est moins drôle qu'un western spaghetti).....	11
ANNEXE	13
RÉFÉRENCES.....	14

Introduction

À l'instar des autres institutions publiques québécoises, le réseau collégial a été passablement malmené par les compressions budgétaires austéritaires. Les États généraux de l'enseignement supérieur (ÉGES) de mai 2017 ont permis de mesurer les conséquences du sous-financement des cégeps, en particulier sur leur capacité de réaliser leurs missions.

Si la FNEEQ a amplement dénoncé les compressions budgétaires, elle ne s'est pas souvent intéressée au mode de financement lui-même, notamment parce que l'enveloppe budgétaire dédiée au personnel enseignant y est protégée par la convention collective. Mais le sujet est d'importance pour la Fédération des cégeps, qui a déposé un rapport¹ au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) en février 2017 sur le régime budgétaire FABES, en excluant le E² qui, explique-t-elle, fait l'objet d'un modèle en soi encadré par les conventions collectives.

Au même moment, la FECQ étudiante, s'appuyant sur une étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)³ commanditée par elle, recommandait certaines modulations des dépenses prévues par FABES, tout en réclamant un réinvestissement dans l'ensemble du réseau collégial. Le regroupement cégep de la FNEEQ avait par la suite « [réaffirmé] ses positions en faveur d'un réinvestissement par un financement adéquat, prévisible et stable; [et] que le paramètre E du régime budgétaire des cégeps (FABES), qui fait lui-même l'objet de paramètres distincts, ne fasse pas l'objet des travaux prévus au FABS »⁴.

En septembre 2017, le MÉES créait un comité d'experts chargé de lui proposer une actualisation du modèle d'allocation, en précisant qu'à la suite du dépôt des rapports de plusieurs intervenantes et intervenants sur la question et à l'occasion d'un plan de réinvestissement en enseignement supérieur, le moment était propice pour « se pencher sur une relecture du modèle »⁵. Une consultation surprise a ensuite été lancée à la fin d'octobre, assortie d'un appel de mémoires pour le 15 décembre. C'est dire qu'il faut réagir très rapidement dans un contexte de table déjà mise. Voilà l'occasion de rappeler les grands enjeux que la FNEEQ a identifiés pour l'avenir des cégeps, dans une perspective enseignante qui s'inscrit aussi dans la solidarité plus large de la communauté collégiale.

Pour cette consultation, le MÉES précise d'entrée de jeu que le mandat confié au comité d'experts couvre l'ensemble du modèle FABES, à l'exception du volet E. Quatre thèmes de réflexion sont proposés⁶ :

1. Le financement des activités au fonctionnement.
2. L'accessibilité aux études collégiales sur l'ensemble du territoire québécois.
3. L'internationalisation des cégeps.
4. Le financement de la recherche au collégial.

¹ Fédération des cégeps. [Le modèle de financement FABES : une révision nécessaire](#), février 2017, 14 pages.

² L'enveloppe du financement des enseignantes et des enseignants.

³ Nicolas Déplanche, J.-P. Chabot et M. Maltais. [Le financement du réseau collégial québécois : un bref état des lieux](#), septembre 2016, 28 pages.

⁴ Regroupement cégep (FNEEQ-CSN), recommandation adoptée à la rencontre des 23 et 24 mars 2017.

⁵ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, [Document de consultation. Révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel](#), 2017, p. 1.

⁶ [Ibid.](#), p.4.

L'importance des questions posées impose une réaction musclée même si le E ne sera pas visé. Nos préoccupations concernant les cégeps ne se limitent pas aux conditions de travail des enseignantes et des enseignants; elles concernent aussi notre vision du réseau collégial et de l'éducation au Québec. De plus, il se pourrait bien que des modifications au FABS aient des incidences sur nos conditions de travail; il y a avantage à profiter de cette consultation pour les prévenir.

Le mode de financement du réseau collégial

La plus grande part du financement des cégeps provient des subventions gouvernementales prévues au fonds de fonctionnement du réseau collégial. Ces dernières sont réparties, depuis 1992, selon la formule de financement FABES, dont les cinq lettres correspondent respectivement à :

- F Allocations **F**ixes
- A Allocations liées aux **A**ctivités pédagogiques
- B Allocations de fonctionnement liées aux **B**âtiments
- E Allocations liées aux **E**nseignantes et aux enseignants
- S Allocations **S**pécifiques

En 2015-1016, pour un total des enveloppes budgétaires approchant les deux milliards de dollars, les subventions générées par la formule FABES étaient réparties comme suit :

F : 10,2 %

A : 14,1 %

B : 7,3 %

E : 64,3 %

S : 6,3 %⁷

La formule FABES a connu plusieurs ajustements depuis sa création, mais comme rapporté dans le document de consultation ministériel, des intervenantes et des intervenants estiment qu'elle doit être révisée. Selon la Fédération des cégeps, « contrairement à la situation prévalant lors des précédentes modifications au modèle, les cégeps considèrent qu'il n'est plus possible d'ajuster distinctement des parties de FABES sans accentuer les problématiques rencontrées »⁸.

Il est difficile de départager, dans les problèmes soulevés, ce qui relève des limites de la formule elle-même de ce qui découle des compressions budgétaires qui ont saigné le réseau collégial. Des études ont été faites tendant à démontrer que ces compressions ont eu des effets différents d'un cégep à l'autre et que des modifications à la formule pourraient y remédier. Nous sommes certainement sensibles à toute situation d'iniquité à l'intérieur du réseau. De même, nous constatons que les personnels professionnel et de soutien ont subi des suppressions de postes importantes et qu'ils doivent prioritairement retrouver leurs effectifs dans le réinvestissement qui s'annonce. Finalement, il faut prendre garde de ne pas donner carte blanche aux directions de collèges dans l'utilisation de ressources qui pourraient être déplacées d'une enveloppe à l'autre – possiblement pour de très bonnes raisons, mais potentiellement aussi pour d'autres fins auxquelles nous ne souscrivons pas.

⁷ N. Déplanche, *op.cit.*, p.5.

⁸ Fédération des cégeps, *op.cit.*, p.2.

Bref, nous avons des positions à défendre sur le financement et il est important de profiter de l'occasion pour plaider en faveur des cégeps de régions, pour réclamer un changement de philosophie vis-à-vis des étudiantes et des étudiants internationaux et pour exiger un meilleur soutien aux étudiantes et aux étudiants, particulièrement celles et ceux qui ont des parcours atypiques ou qui sont inscrits à l'éducation des adultes.

Le FABS : portrait de la situation

Contrairement aux prédictions provenant des différents paliers de l'État, il n'y a pas eu de baisse d'effectifs étudiants dans le réseau collégial au cours de la dernière période, mais bien une hausse de 18 % depuis 10 ans⁹. Cependant plusieurs cégeps, particulièrement en région, connaissent une baisse marquée d'inscriptions, alors que d'autres manquent de place. Les besoins en encadrement ont quant à eux augmenté partout, notamment du côté des étudiantes et des étudiants en situation de handicap (EESH) qui ont connu une hausse de 23 % entre 2011-2012 et 2016-2017¹⁰. Si le plancher d'emploi du personnel enseignant n'a pas complètement empêché un alourdissement de la tâche, que dire des autres catégories de personnel qui ont vu l'enveloppe budgétaire de leurs effectifs (le A¹¹) fondre de 13,8 % de 2011-2012 à 2015-2016, alors que les dépenses fixes de fonctionnement (le F¹²) étaient comprimées de 10,3 % au cours des mêmes années? De plus, le paramètre A sous-estime le poids de certaines activités pédagogiques et ne prévoit pas de coûts fixes minimaux, ce qui crée des iniquités dans le réseau collégial, la situation étant devenue particulièrement dramatique en régions où les services sont considérablement réduits, voire même coupés.

Le B, dont les paramètres de financement sont associés aux espaces utilisés par les cégeps, est déficient parce que l'enveloppe budgétaire ne permet pas de subventionner les dépenses selon les besoins établis, mais seulement selon un pourcentage déterminé chaque année. La constante de financement diminue depuis 2011-2012. En 2016-2017, elle était de 63 % des besoins établis¹³. Le ministère lui-même estimerait à 430 M\$ le déficit du parc immobilier des cégeps¹⁴.

Prévu initialement pour soutenir et développer l'enseignement suivant les priorités ministérielles, le S (les allocations spécifiques) fait actuellement l'objet des critiques les plus vives parmi les acteurs du milieu. Les problèmes soulevés sont de deux ordres. Premièrement, à part l'enveloppe du E qui a un peu augmenté en raison de la hausse des effectifs étudiants, l'enveloppe du S est la seule qui a grossi, et elle a grossi considérablement, alors que les autres enveloppes (FAB) ont subi des compressions telles qu'elles ne peuvent plus répondre adéquatement aux besoins de base du réseau collégial¹⁵. Depuis quelques années, les annexes du S se sont multipliées,¹⁶ non pour répondre à des besoins ponctuels,

⁹ Hausse portant leur nombre de 170 000 en 2006-2007 à 200 000 en 2016-2017, les effectifs étant restés stables depuis 2011-2012. *Ibid.*, p.3.

¹⁰ Hausse portant leur nombre de 6 398 EESH à 17 255. FNEEQ, *Financement des cégeps. Régime budgétaire et financier des cégeps*, présentation faite au regroupement cégep, 26-27 octobre 2017, Chicoutimi.

¹¹ L'enveloppe pour les activités pédagogiques (A) assure le financement des « dépenses de l'enseignement excluant la masse salariale des enseignants, les services à l'enseignement, les services aux étudiants, la gestion des ressources humaines, la gestion des activités d'enseignement, la gestion des ressources financières, la gestion des ressources matérielles ainsi que l'impression ». (Fédération des cégeps, *op.cit.*, p.5.)

¹² L'enveloppe du F correspond aux services de base pour le fonctionnement d'un collège, quelle que soit sa taille.

¹³ Fédération des cégeps, *op.cit.*, p.8.

¹⁴ Présentation FNEEQ, *loc.cit.*

¹⁵ De 2006-2007 à 2016-2017, le financement du S est passé de 10 % à 23 % des enveloppes cumulées des paramètres FABS. (Fédération des cégeps, *op.cit.*, p.10.)

¹⁶ On compte actuellement 34 annexes dans le S! Il y en avait près de 50 avant 2014-2015. Est-ce le signe que la demande de réduction du S a déjà été entendue? 17 ont été abrogées, dont seulement deux avant 2014-2015. Parmi les annexes abrogées, mentionnons la S013 – Épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature, la S019 – Plans institutionnels de réussite et orientation et encadrement, la S031 – Optimisation de l'offre régionale de formation et de son organisation, la S033 – Activité de formation d'appoint en mathématiques et la S039 – Amélioration

mais plutôt comme palliatifs à des problèmes qui mériteraient la garantie d'un financement stable. Pensons à l'annexe S026 pour les petites cohortes ou la nouvelle annexe S051 pour le soutien à la réussite des EESH. Prévues sous ce paramètre, les sommes allouées peuvent varier, elles ne parviennent pas aux collèges au même moment que l'allocation initiale et peuvent même arriver en cours d'année, ce qui rend les prévisions budgétaires et l'utilisation des fonds plus difficiles¹⁷. Deuxièmement, ces allocations, dédiées à des projets particuliers sur des sujets déterminés par le gouvernement, exigent beaucoup d'énergie d'abord pour leur conception puis pour la reddition de comptes, ce qui s'ajoute aux pressions exercées sur les cégeps en région et les cégeps de petite taille. Il s'agit, de surcroît, de projets qui ne répondent souvent pas aux besoins exprimés par le milieu et qui augmentent la tâche, tout en empêchant la consolidation des charges de travail du personnel de plus en plus précaire. Coincé dans cette approche étouffante de l'assurance-qualité, le ministère ne réussit même pas à évaluer les projets qu'il dirige!

Si la FNEEQ adhère à l'idée d'un financement suffisant, prévisible et stable pour les cégeps, le déplacement du financement de certaines annexes du S vers le FAB ne dissipe pas nos inquiétudes quant à son utilisation. Comment ces sommes seront-elles déployées? En tout état de cause, il ne faut pas accepter que le développement des collèges se construise sur une banalisation des mauvaises conditions de travail, comme c'est le cas actuellement. De plus, à la lumière des constats ci-dessus, certains aspects des quatre grands thèmes de réflexion proposés dans la consultation ministérielle pour la révision du FABS soulèvent des questionnements.

Pour une meilleure accessibilité à l'enseignement collégial partout au Québec

Le document de consultation insiste sur l'importance d'adapter le réseau aux nouvelles réalités des cégeps. Qu'est-ce à dire? Déjà, les compressions récurrentes des dernières années ont justifié le développement de plusieurs avenues « lucratives » fondées sur la compétitivité; avenues généralement porteuses de dérives importantes qui fragilisent le réseau et nuisent à ses missions premières d'accessibilité et d'éducation de qualité. Ainsi en est-il de la course aux étudiantes et aux étudiants internationaux, de la prolifération des AEC et de l'arrimage de formations initiales avec les entreprises du secteur, particulièrement en création et art numérique : ces trois éléments sont explicitement mentionnés dans le plan économique du gouvernement du Québec comme cibles privilégiées d'investissements futurs¹⁸.

Pour favoriser l'accessibilité régionale dans le contexte d'un réseau collégial fort et cohérent, il faut miser sur une carte des programmes qui permette à tous les cégeps d'offrir un nombre suffisant de formations diversifiées, tout en évitant la concurrence entre les établissements. Nous comprenons mal qu'encore récemment le ministère ait autorisé plusieurs ouvertures de programmes dans des cégeps dont les voisins vivent des difficultés de recrutement dans ces mêmes programmes.

Dans son rapport de recherche, l'IRÉC mentionne que, dans les régions où s'annonce un déclin démographique, le taux de scolarisation est faible¹⁹. Il est temps de constater que l'accessibilité à

de la maîtrise du français. Les sujets de ces annexes continueront-ils d'être financés? L'équivalent de leur financement sera-t-il déplacé vers une autre enveloppe?

¹⁷ Fédération des cégeps, [op.cit.](#), p.10.

¹⁸ Gouvernement du Québec (budget 2017-2018). [Le plan économique du Québec. Éducation et enseignement supérieur. « Un plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie »](#), 28 mars 2017.

¹⁹ N. Déplanche, [op.cit.](#), p.20.

l'enseignement supérieur est à géométrie variable et qu'il faut y remédier, que ce soit pour l'emploi, le dynamisme régional, ou simplement parce que l'on doit bien ça aux jeunes et aux adultes que le système a laissé échapper en cours de route!

Les cégeps en régions

Combinée aux importantes compressions budgétaires, la diminution du nombre d'inscriptions dans plusieurs cégeps de régions a frappé lourdement leur viabilité. En effet, l'enveloppe du E n'est pas la seule affectée. Les enveloppes du F et du A le sont aussi, parce que le mode d'allocation de ces paramètres est organisé en partie en fonction de l'effectif étudiant par période/étudiant/semaine (le PES). Heureusement, l'obtention des annexes A007 et S026 a permis de compenser quelque peu la situation, en garantissant un seuil minimal de financement pour les activités pédagogiques et un nombre d'enseignantes et d'enseignants compensatoire dans le cas de trop petites cohortes. La situation demeure malgré tout précaire et incertaine et, on ne le répétera jamais assez, le cégep est un poumon de la vie régionale!

Il tombe sous le sens qu'il faut chercher à augmenter l'effectif étudiant des cégeps dont la population étudiante est en décroissance. Toutefois, nous sommes persuadés qu'il faut abandonner les mesures qui mettent les collèges en concurrence, qui exigent d'eux trop de temps et d'énergie en gestion de projets et en reddition de comptes, au détriment de leurs missions premières. D'autres solutions sont possibles, par exemple : financer un programme de mobilité pour inciter les jeunes des grands centres à aller étudier en région ; soutenir les programmes exclusifs en région ; financer un programme de recrutement et de soutien à la persévérance scolaire pour les étudiants de première génération (plus nombreux en régions) ; financer des mesures qui misent sur la persévérance scolaire, notamment pour les cours en présentiel (qui stimulent la vitalité des cégeps en régions) plutôt que pour le développement de la formation à distance.

La formation continue

Selon les données ministérielles de 2014²⁰, 25995 personnes suivaient des cours à l'éducation des adultes (ÉDA) dans les cégeps de la province à l'automne 2012. De ce nombre, 25 % étaient inscrites au DEC, 57 % à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) et 17 % à des cours hors programme. Selon la Fédération des cégeps, elles pourraient être plus nombreuses, mais faute d'un financement suffisant, les établissements ne parviennent pas à répondre à la demande. La Fédération des cégeps estime que, chaque année, de 7000 à 8000 adultes doivent attendre pour avoir accès à une formation continue de niveau collégial²¹.

L'accès à la formation des adultes doit être amélioré. Au-delà de la perspective de l'employabilité et des besoins de formation de la main-d'œuvre, la FNEEQ croit au développement de l'ÉDA dans une perspective de justice sociale²². L'enveloppe budgétaire relative à la formation continue des collèges est fermée, ce qui ne permet pas d'ouvrir tous les cours selon les demandes de formations ou selon les besoins et les intérêts variés des adultes. L'État a la responsabilité de scolariser les adultes comme les

²⁰ Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Statistiques de l'enseignement supérieur. Édition 2014*, 2015, p.15.

²¹ Corriveau Émilie, « [La formation continue au niveau collégial. La solution aux besoins du marché du travail ?](#) », dans *Le Devoir*, 16 octobre 2014.

²² FNEEQ, comité école et société. *Consultations de l'ICÉA dans le cadre de la préparation des 24 heures pour un Québec apprenant les 30 et 31 mai 2013. Le point de vue de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) par le comité école et société*, mai 2013, p.2.



jeunes en leur rendant disponible une diversité de cours et de programmes d'études qui puisse répondre à leurs besoins et aspirations. Pour que le réseau collégial puisse jouer le rôle qui lui revient dans le secteur de la formation aux adultes, le gouvernement devrait financer une enveloppe ouverte variant selon le nombre de demandes d'admission.

En cohérence avec leur mission, les établissements d'enseignement devraient offrir les mêmes chances de réussite à leurs étudiantes et les étudiants adultes²³. C'est pourquoi la population étudiante de l'ÉDA devraient bénéficier du même encadrement et des mêmes services que celles et ceux de l'enseignement régulier.

Très concrètement, cela signifie qu'on ne peut plus tolérer que le rôle des cégeps en ÉDA se joue au prix de l'exploitation de son personnel enseignant, dont les conditions de travail sont lamentables. La quasi-totalité des enseignantes et des enseignants sont à statut précaire, mal payés, n'ont souvent pas de bureau et sont isolés de la vie départementale. Actuellement, le mode d'allocation des activités d'enseignement de l'enveloppe de l'ÉDA correspond pour l'essentiel au coût d'embauche d'un personnel à statut de chargé-es de cours²⁴. Nous croyons qu'il faut prévoir dès maintenant un réinvestissement substantiel en ÉDA pour améliorer le statut des personnes chargées de cours qui y travaillent.

La condition étudiante à temps partiel

L'inscription à temps partiel demeure souvent une condition nécessaire pour amorcer des études et les concilier avec son emploi et sa famille. Cependant, l'imposition de droits de scolarité sur la base du statut à temps partiel constitue un frein à l'accessibilité et à la persévérance scolaire et semble contredire l'objectif affiché d'augmenter le taux de diplomation en enseignement supérieur. Plus fondamentalement, ces droits créent une situation inéquitable pour les personnes – surtout des femmes – qui ne peuvent faire autrement que de s'inscrire à temps partiel à une formation.

La FNEEQ adhère au principe de la gratuité scolaire. Le projet de règlement ministériel visant à supprimer les droits de scolarité aux étudiantes et aux étudiants inscrits à temps partiel dans un programme d'études menant à une AEC²⁵ est un pas dans la bonne direction. Cependant, ce geste, pour louable qu'il soit, va créer une certaine injustice au regard des personnes qui souhaitent poursuivre un programme menant au DEC (voir le tableau ci-dessous). Il risque aussi d'induire une attractivité énorme pour les AEC au détriment des DEC. Dans cette perspective, nous croyons nécessaire d'étendre la gratuité à l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps partiel, qu'ils soient inscrits à une AEC ou à un DEC.

Finalement, l'extension de la gratuité aux études collégiales à temps partiel pourrait grandement favoriser la persévérance dans la poursuite des études ainsi que l'augmentation du taux de diplomation et du niveau de scolarisation en enseignement supérieur.

²³ *Ibid.*, p.12.

²⁴ N. Déplanche, *op.cit.*, p.7.

²⁵ Cette modification ne figure pas dans le *Régime budgétaire et financier des cégeps, Année scolaire 2017-2018*. Voir l'annexe C001, p.2.

Effectif étudiant à temps partiel dans les cégeps (automne 2012)²⁶

	AEC	DEC	Hors programme	Total
Formation continue	6249	3441	4356	14046
Formation régulière	0	7506	148	7654
TOTAL	6249	10947	4504	21700

Les AEC

Au sujet du « rehaussement du financement et de l’offre de formation » de son plan économique 2017-2018²⁷, le gouvernement ne mentionne un réinvestissement dans le réseau collégial que pour permettre aux établissements de poursuivre le développement d’AEC.

Cette nouvelle priorité gouvernementale semble beaucoup plus axée sur la quantité que sur la qualité, alors que cette dernière pourrait, dans certains cas, bénéficier d’un examen sérieux. À ce chapitre, on peut s’inquiéter autant des AEC qui font 300 heures que de celles qui en font 1500. Dans le cas des premières, des questionnements légitimes se posent sur leur nombre et sur le niveau réel de la formation offerte, sur leur utilité à l’embauche et sur la transférabilité des apprentissages. À moins d’être un perfectionnement, de telles formations courtes permettent-elles vraiment de tenir la route très longtemps sur le marché du travail et n’obligent-elles pas à un rapide retour aux études? Quant aux AEC plus longues, elles se rapprochent d’un DEC, sans la formation générale : pourquoi ne donne-t-on pas aux personnes qui font un tel parcours le soutien nécessaire pour compléter un DEC? Cette révision du FABS pourrait d’ailleurs être l’occasion pour le gouvernement d’investir une partie des sommes dégagées dans des formules qui ont fait leurs preuves en matière d’adéquation formation-emploi, notamment les cliniques-écoles, qui permettent de « [...] créer un milieu [de formation] « idéal », c’est-à-dire épuré des particularités voire des « défauts » d’une entreprise en particulier [...], et [ainsi] de mieux identifier les compétences génériques transférables qui doivent être acquises. »²⁸

Il est important de dénoncer la stratégie gouvernementale visant à créer des AEC dont le contenu répond aux besoins immédiats des entreprises locales et à diplômer massivement une importante main-d’œuvre disponible avec des formations moins qualifiantes pour renflouer rapidement le marché de l’emploi, au détriment d’une formation plus complète et polyvalente.

Bien sûr, des AEC de qualité demeurent pertinentes dans plusieurs circonstances. La FNEEQ souhaite que leur élaboration devienne une responsabilité ministérielle et que tout projet d’arrimage entre les formations AEC et les formations de DEC respecte la logique interne ainsi que la qualité avérée des

²⁶ Tableau fait à partir des *Statistiques de l’enseignement supérieur (édition 2014)* du ministère de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche, p.11 et p.14.

²⁷ Gouvernement du Québec (budget 2017-2018), *op.cit.*, p.16.

²⁸ Comité école et société (FNEEQ-CSN). *Le modèle dual allemand et l’éducation au Québec – Rapport d’étape*, document présenté au conseil fédéral des 25 au 27 mai 2016, p.10.

programmes de DEC²⁹. L'ensemble du dossier mériterait une réflexion plus globale, voire une consultation organisée, au lieu de simple rapiéçage ou de réinvestissements « spontanés ».

L'internationalisation des cégeps : les effectifs étudiants internationaux et les autres effectifs étudiants

Le financement de l'internationalisation des cégeps fait partie des questions de la consultation ministérielle. Sur ce sujet aussi, les enjeux sont difficiles à départager. La dimension internationale a toujours été présente et défendue dans l'enseignement collégial. Personne ne niera l'immense apport des échanges internationaux dans le cheminement éducatif, culturel ou professionnel des membres d'une communauté collégiale. Mais c'est le glissement vers une dimension marchande qui inquiète. Dans le plan économique gouvernemental, il n'est question que du recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux (ÉI)³⁰. Le sujet est sensible pour plusieurs cégeps de régions qui ont pu maintenir certains programmes en manque d'effectifs grâce à la venue d'ÉI. Les principales sources de financement contribuant au financement des ÉI étaient les bourses et les exemptions gouvernementales des droits de scolarité³¹. Mais déjà en 2014, les 235 exemptions disponibles ne suffisaient plus à la demande. De plus, l'annexe S037 – Programme de bourses d'excellence pour les étudiants étrangers en formation technique est abrogée à l'année scolaire 2017-2018³².

La FNEEQ a déjà relevé que les ÉI se retrouvaient en proportion non négligeable dans les programmes menant à une AEC (aux environs de 20 % selon les données ministérielles)³³. Dans son portrait des activités internationales, la Fédération des cégeps exprimait sa volonté de développer des programmes menant à une AEC pour recruter davantage d'étudiantes et d'étudiants internationaux³⁴.

Au niveau collégial, les frais de scolarité annuels exigés actuellement des ÉI varient de 12 000 \$ à 19 000 \$, selon les programmes d'études. La course agressive au recrutement lucratif d'ÉI est-elle lancée au niveau collégial? Ce type d'activités de recrutement coûte très cher en temps et en ressources pour des résultats très incertains, en plus de mettre tous les cégeps en concurrence pour les effectifs étudiants. Par ailleurs, les étudiantes et les étudiants québécois se déplacent peu à l'étranger, particulièrement celles et ceux des régions. Le soutien institutionnel à l'organisation d'activités qui ouvrent au partage des connaissances, aux échanges culturels et humanitaires rejoint tout à fait la mission éducative des cégeps : ne serait-il pas plus approprié qu'un soutien à la course aux effectifs? Et la gestion du recrutement et de l'accueil d'ÉI, ne devrait-elle pas être centralisée? La question se pose.

Répondre, d'abord et avant tout, aux besoins de formation des Québécoises et des Québécois apparaît plus urgent et responsable. Les cégeps peuvent faire beaucoup pour les personnes issues de l'immigration en leur offrant des passerelles appropriées vers des formations qui leur permettront d'intégrer plus facilement le marché du travail. Il faudrait, par exemple, pouvoir offrir des cours de francisation de qualité à toutes les personnes qui en ont besoin³⁵. Des programmes spéciaux pour les

²⁹ FNEEQ, comité école et société. *Consultations de l'ICÉA dans le cadre de la préparation des 24 heures pour un Québec apprenant les 30 et 31 mai 2013. Le point de vue de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) par le comité école et société*, mai 2013, p.7.

³⁰ Gouvernement du Québec, *Budget 2017-2018. Le plan économique du Québec. Éducation et enseignement supérieur*, 28 mars 2017, p.18.

³¹ La nouvelle entente France-Québec, ratifiée en mars 2015, a reconduit la possibilité, pour les ÉI français, de fréquenter le cégep gratuitement. Ce n'est pas le cas des universitaires ÉI français qui doivent dorénavant payer les mêmes droits de scolarité que les Canadiens non-résidents du Québec.

³² Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Régime budgétaire et financier des cégeps. Année scolaire 2017-2018*, mise à jour no 25- juin 2017, p.418.

³³ FNEEQ, comité école et société, *L'internationalisation de l'enseignement supérieur. Enjeux et défis pour le Québec. Internationalisation*, mai 2015, p.54. *Ibid.*, p.40.

³⁵ Lisa-Marie Gervais. *« La francisation au Québec est un fiasco, dit le rapport de la vérificatrice générale »* dans *Le Devoir*, 24 novembre 2017.

communautés autochtones sont aussi nécessaires, mais ils nécessiteront beaucoup d'efforts et de détermination pour que les résultats soient à la hauteur de leurs besoins. Les personnes en situation de handicap doivent aussi trouver un accompagnement adéquat à leur réussite. Et toutes les étudiantes et tous les étudiants de première génération, dont le cheminement scolaire est exigeant : leurs possibilités de réussite doivent aussi être considérées. Des sommes qui totaliseront 116 M\$ en 2021-2022 ont été ajoutées pour « améliorer la réussite et l'intégration de l'ensemble des étudiants ». C'est évidemment trop peu pour répondre aux besoins de formation de ces différents effectifs étudiants.

La recherche au collégial³⁶

Différents programmes de subventions existent pour les chercheuses et les chercheurs, mais il n'existe pas de financement de base dans FABES pour la recherche institutionnelle. La Fédération des cégeps l'a déploré dans son rapport³⁷. La FNEEQ a toujours été favorable à l'existence d'activités de recherche dans les cégeps, mais elle voudra examiner plus à fond les conséquences d'une meilleure reconnaissance de la recherche au collégial sur la profession enseignante, le développement du réseau collégial et la mission des collèges. Cette reconnaissance devrait favoriser tous les types de recherche et ne pas se faire au détriment de l'enseignement. Sur le lien entre enseignement et recherche, la FNEEQ ajoutait dans son mémoire que « certaines activités pourraient renforcer le rôle orientant des cégeps en offrant, quand cela est possible, quelques opportunités d'initiation à la recherche aux étudiantes et étudiants et en les sensibilisant au rôle de la recherche dans le développement des savoirs et, ce faisant, en les mettant en contact plus direct avec les enjeux d'une discipline »³⁸.

La recherche peut contribuer à dynamiser la vie collégiale et les activités locales. À cet égard, les centres collégiaux de transfert technologiques (CCTC) sont considérés comme des acteurs de première importance dans le développement régional. Cependant, si la vocation de soutien aux PME par la recherche et l'innovation technologique a fait des CCTC un immense succès, cela a parfois pu les éloigner considérablement de leur cégep associé. On retrouve maintenant 48 CCTC dans le réseau collégial public. Peut-on envisager des liens plus serrés entre les travaux des CCTC et l'enseignement dispensé au cégep ?

« Pour quelques dollars de plus... » (et c'est moins drôle qu'un western spaghetti)

Sur le 1,5 milliard de dollars annoncé comme réinvestissement en enseignement supérieur, 746 M\$ vont au financement général des établissements de l'enseignement supérieur, dont 249 M\$ sont destinés aux cégeps. Il faut cependant savoir que cette somme est étalée sur six ans. De 2016-2017 à 2021-2022, les montants seront respectivement de 3 M\$, 12 M\$, 27 M\$, 52 M\$ et de 77 M\$ pour les deux dernières années³⁹. C'est peu pour compenser les sévères compressions budgétaires que viennent de connaître les cégeps et pour assurer le maintien de l'accessibilité et de la qualité dans l'ensemble du réseau. Il faut dire que d'autres sommes peuvent revenir aux cégeps à partir d'autres priorités prévues par le gouvernement en enseignement supérieur : par exemple, des sommes qui totaliseront 59 millions en

³⁶ Cette section reprend à grands traits la partie portant sur la recherche au collégial tirée de la *Contribution de la FNEEQ à la rencontre thématique sur la recherche*, 31 janvier et 1er février 2013, pp.2 à 7. Ce document a été déposé lors du Sommet de l'enseignement supérieur de 2013.

³⁷ Fédération des cégeps, [op.cit.](#), p.11.

³⁸ FNEEQ *Contribution de la FNEEQ à la rencontre thématique sur la recherche*, 31 janvier et 1er février 2013, p.6.

³⁹ Gouvernement du Québec, [op.cit.](#), p.15. Une note précise que les chiffres ont été arrondis.



Consultation sur le mode de financement des cégeps

2021-2022 sont annoncées pour répondre aux besoins du marché du travail. En fait, 1 117 M\$ du 1,5 milliard\$ est réservé à plusieurs mesures visant l'enseignement supérieur⁴⁰, comme l'illustre le tableau suivant :

Investissements pour offrir davantage de moyens à l'enseignement supérieur⁴¹ (en millions de dollars)

	2016- 2017-	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	total
Rehausser le financement général des établissements d'enseignement supérieur	3	41	98	158	223	223	746
Améliorer la réussite et l'intégration de l'ensemble des étudiants	8	20	22	22	22	22	116
Favoriser les partenariats et la concertation entre les établissements ainsi que la présence régionale	1	11	15	15	15	15	71
Répondre aux besoins du marché du travail	-	13	14	15	16	16	73
Autres mesures							
TOTAL	12	100	170	235	300	300	1117

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Soit, il s'agit de sommes supplémentaires, mais elles sont insuffisantes, et force est de constater que les priorités retenues par le gouvernement pour les distribuer ne sont pas nécessairement les plus pertinentes. En fait, elles constituent plutôt un nouveau glissement inquiétant vers un modèle néolibéral de subordination de l'enseignement à l'entreprise.

⁴⁰ Une bonification de l'aide financière aux étudiants de l'ordre de 363 M\$ s'ajoute au 1 117 M\$ pour totaliser 1,5 milliard \$. [Ibid.](#), p.13.

⁴¹ [Ibid.](#), p.14

ANNEXE

Avis de la CSN dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur (2013)

- Maintenir le gel des droits de scolarité dans un objectif de gratuité à moyen terme et entreprendre une réflexion globale, incluant l'ensemble des constituantes de la société, sur les revenus de l'État et la fiscalité;
- Développer une approche globale et interministérielle pour assurer l'accessibilité aux études supérieures en intensifiant les ressources pour, notamment, lutter contre la pauvreté, offrir des services de garde éducatifs de qualité, améliorer le soutien aux élèves ayant des besoins particuliers du primaire au collégial, lutter contre le décrochage scolaire, accroître l'offre de formation continue en octroyant des enveloppes « ouvertes » de financement aux cégeps, poursuivre le développement socio-économique régional et mettre en place des mesures structurantes et durables pour les établissements collégiaux qui sont aux prises avec des baisses importantes d'effectifs et pour ceux dont certains programmes sont en difficultés.

Plate-forme en éducation de la CSN (2012)

Que :

25. le gouvernement réitère son appui indéfectible au maintien du réseau collégial, en assure la consolidation et le développement et le finance de manière à permettre à tous les établissements d'assumer leur mission éducative;
26. le MELS, en tenant compte des effectifs réduits dans certains collèges régionaux, finance adéquatement le réseau pour préserver l'accès aux études collégiales;
27. le MELS reconnaisse l'apport des établissements d'enseignement dans le développement régional en mettant en place des mesures concrètes permettant aux cégeps hors des grands centres de maintenir une offre de formation large et diversifiée, et ce, tant au secteur préuniversitaire, qu'au secteur technique et à la formation continue, notamment par le maintien de programmes exclusifs;
32. le MELS encadre davantage l'offre des diplômes courts (comme les AEC) pour s'assurer qu'ils ne servent pas de voie de contournement aux diplômes réguliers et pour mettre un terme, dans ce domaine, à la concurrence entre les établissements, qu'ils soient ou non du même ordre d'enseignement;
33. le MELS prenne les moyens pour mettre un terme à la concurrence entre les établissements collégiaux et qu'il favorise plutôt la collaboration et l'utilisation optimale des ressources;
36. le MELS soutienne les personnes qui œuvrent quotidiennement au collégial, qu'il y améliore les conditions de travail et qu'il réinvestisse dans les établissements collégiaux pour permettre notamment une augmentation du nombre de postes permanents;
62. le gouvernement octroie des enveloppes « ouvertes » de financement de la formation continue collégiale afin de permettre aux cégeps de contribuer pleinement à ce secteur important du système d'éducation québécois;
63. le gouvernement encourage les établissements à adopter des mesures de soutien aux étudiantes et aux étudiants en formation continue;
64. le développement de la formation continue se traduise par des conditions de travail respectueuses des personnels qui la dispensent, notamment en ce qui touche la tâche d'encadrement.

RÉFÉRENCES

Demers, Guy. *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, juin 2014, 167 p.

Nicolas Déplanche, J.-P. Chabot et M. Maltais. [Le financement du réseau collégial québécois : un bref état des lieux](#), septembre 2016, 28 pages.

Fédération des cégeps. [Le modèle de financement FABES : une révision nécessaire](#), février 2017, 14 pages.

FNEEQ, *Financement des cégeps. Régime budgétaire et financier des cégeps*, présentation faite au regroupement cégep, 26-27 octobre 2017, Chicoutimi.

FNEEQ, comité école et société. [Consultations de l'ICÉA dans le cadre de la préparation des 24 heures pour un Québec apprenant les 30 et 31 mai 2013. Le point de vue de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec \(FNEEQ-CSN\) par le comité école et société](#), mai 2013, 13 p.

FNEEQ Comité école et société. *Le modèle dual allemand et l'éducation au Québec – Rapport d'étape*, document présenté au conseil fédéral des 25 au 27 mai 2016, 29 p.

FNEEQ, comité école et société, *L'internationalisation de l'enseignement supérieur. Enjeux et défis pour le Québec. Internationalisation*, mai 2015, 94 p.

FNEEQ *Contribution de la FNEEQ à la rencontre thématique sur la recherche*, 31 janvier et 1er février 2013, 23 p.

Gouvernement du Québec (budget 2017-2018). [Le plan économique du Québec. Éducation et enseignement supérieur. « Un plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie »](#), 28 mars 2017, 56 p.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, [Document de consultation. Révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel](#), 2017, 22 p.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Régime budgétaire et financier des cégeps. Année scolaire 2017-2018*, mise à jour no 25 - juin 2017, 422 p.

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Statistiques de l'enseignement supérieur 2014*, 2015, 109 p. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Statistiques_ES/Statistiques_enseignement_superieur_2014.pdf